

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 Décembre 2023 à 20 heures 30**

Le dix-huit du mois de Décembre 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux 12 Décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 12 Décembre 2023.



La séance est ouverte à 20 heures 40 par Madame Nicole DESMOTTES.

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **36**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **09**

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : **08**

Nombre de membres absents: **02**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND

MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			

### Discussion début de séance

**Monsieur Pascal MARTIN** souhaite évoquer le centre hospitalier de Vire dont le Maire est le président du conseil de surveillance. Il regrette la disparition des services de spécialité et la dégradation progressive du centre hospitalier. Il se pose des questions au sujet des travaux, de la fermeture de la clinique pendant les vacances, la nuit, le week-end. Le centre hospitalier est en difficulté. Il va y avoir une nouvelle fusion avec à terme une fermeture de lits sur l'addictologie. Surtout le personnel est en mal être. ASH, aide-soignante etc. Ce malaise est dû à l'instauration d'un rythme coupé, avec des personnes mal physiquement et psychologiquement. Une infirmière s'est effondrée devant lui récemment. Le rythme de travail pose question. Il est bon qu'au sein de la collectivité l'on tienne compte de ce problème-là.

**Madame Nicole DESMOTTES** répond que la santé est primordiale pour l'attractivité du territoire.

**Madame Annie ROSSI** ajoute qu'elle a déjà eu l'occasion d'intervenir à l'intercommunalité où sont gérés les deux pôles de santé et un contrat est en cours avec l'Agence Régionale de Santé. Le numerus clausus a été mis en place à la demande des professionnelles de la santé. Il y a un vieillissement et un problème d'adaptation des moyens par rapport aux besoins. Le centre hospitalier et la clinique travaillent ensemble heureusement. Un médecin va arriver en janvier. Oui, il y a un sujet sur l'addictologie avec un départ prévu. Une réflexion est menée sur le transfert de la médecine communale de Valdallière à l'échelle intercommunale. Il y a aussi le développement des pôles de santé ambulatoire. L'intercommunalité va travailler sur une antenne du PSLA à Noue de Sienne. Il y a enfin un appel d'offres sur les médico bus. Il s'agit de prendre rang. Mais il est vrai que le territoire compte 3900 patients sans médecins, et bientôt 8000 à 9000. L'arrivée de jeunes médecins est espérée.

**Monsieur Pascal MARTIN** précise qu'il voulait surtout parler du centre hospitalier et non pas de la médecine libérale. Les chiffres ne sont pas ceux-là mais c'est bien une compétence régalienne de l'Etat et de Mme BORNE. Si on se rapproche de la maire on trouve des médecins. A Vire il manque la 4 voies. Par ailleurs de nombreux professionnelles partent en même temps et il faut se regrouper pour faire pression auprès des médecins.

**Madame Rosine LEVERRIER** ajoute que cela fait des années que le Collectif Santé se bat pour ça mais n'est pas entendu. Pourtant il n'y a jamais eu autant de médecins en France qu'actuellement, mais ils sont tous derrière des écrans parce que ça rapporte.

**Madame Annie ROSSI** répond qu'il s'agit d'une situation qui n'a pas été anticipée. Les territoires qui accueillent des internes ont plus de chances d'avoir des médecins. C'est un travail du quotidien.

**Monsieur Pascal MARTIN** précise qu'il y a 5 médecins qui y sont. Il se montre sceptique sur la téléconsultation. Et pour médico bus, quelle décadence que tout cela.

**Madame Rosine LEVERRIER** approuve. Elle n'a pas l'impression d'être soignée lorsqu'elle voit un médecin à travers un écran qu'elle ne connaît pas.

**Monsieur Serge COUASNON** interroge Mme DESMOTTES sur les décisions municipales 2023 n°144, 157 et 174.

Deux délibérations concernant le contrôle des heures supplémentaires sont mises sur table (point 32 et 33). Ses ajouts à l'ordre du jour sont mis au vote. Ses ajouts sont acceptés par les élus.

Numéro	Titre du point		Rapporteur
<b>Commune de Vire Normandie</b>			
<b>I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC</b>			
2023/12/18 1.	Installation d'un Conseiller Municipal		Nicole DESMOTTES
2023/12/18 2.	Composition des conseils des communes déléguées – Modification		
2023/12/18 3.	Syndicat des eaux du Bocage Virois – Désignation des délégués		
2023/12/18 4.	Accessibilité : rapport annuel 2023		Françoise FOUBERT

<b>II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES</b>		
	<b>Finances</b>	
2023/12/18 5.	Tarifs 2024 Vire Normandie	Annie ROSSI et chaque maire délégué(e)
2023/12/18 6.	Protocole d'accord transactionnel Ecole privée sous contrat	Annie ROSSI
2023/12/18 7.	Convention cadre pluriannuelle avec l'ESCV pour la contribution de la commune au dépenses de fonctionnement de élèves en classes sous contrats	
2023/12/18 8.	Admissions en non valeur budget principal	
2023/12/18 9.	DM 2 Budget principal	
2023/12/18 10.	Garantie d'emprunt Inolya projet gendarmerie	
	<b>Affaires Juridiques</b>	Nicole DESMOTTES
2023/12/18 11.	Nomination du CDG 14 comme DPO de la collectivité	
<b>III. SYSTEMES D'INFORMATION, NUMERIQUE, COMMUNICATION</b>		
2023/12/18 12.	Présentation de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) et de la charte d'utilisation de l'informatique (de la commune)	Corentin GOETHALS
<b>IV. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION</b>		
2023/12/18 13.	Avancement de grade	Régis PICOT
2023/12/18 14.	Evolution de poste	
2023/12/18 15.	Plan et règlement de formation	
2023/12/18 16.	Règlement des frais de déplacement	
2023/12/18 17.	Projet de réorganisation de l'administration	
2023/12/18 18.	Création d'un emploi pour 9 mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité	
2023/12/18 19.	Création de deux emplois pour le Centre Social	
<b>V. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE</b>		
	<b>JEUNESSE</b>	Valérie OLLIVIER
2023/12/18 20.	Convention pluriannuelle avec la MJC	
<b>VI. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE</b>		
	<b>Commerce</b>	Lucien BAZIN
2023/12/18 21.	adoption du dispositif Acte (aide aux commerces des territoires) et de sa répartition financière	
	<b>Habitat</b>	Nicole DESMOTTES
2023/12/18 22.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	

Communes déléguées			
Commune déléguée de Vire			
<b>Sport - associations</b>			
2023/12/18	23.	Attribution de subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON
<b>Cadre de vie, travaux, accessibilité, renouvellement urbain</b>			
2023/12/18	24.	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la piscine	Jacques COURTEILLE
<b>Commune déléguée de Coulonces</b>			
2023/12/18	25.	Rénovation de l'église de Coulonces (modification de la délibération du 25 septembre 2023)	Gilles MALOISEL
<b>Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan</b>			
2023/12/18	26.	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques	Guy VÉLANY
<b>Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende</b>			
2023/12/18	27.	Concours des maisons fleuries 2023	Martine ROBBES
2023/12/18	28.	Redevance d'occupation du domaine public pour 2023	
2023/12/18	29.	Gratuite salle des fêtes de st germain (location du 28 octobre 2023)	
Commune de Vire Normandie			
2023/12/18	30.	Proposition de huis clos	Nicole DESMOTTES
2023/12/18	31.	Vente SAS de la Fieffe	Gilles MALOISEL
2023/12/18	32.	Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) - Abrogation de la délibération	Régis PICOT
2023/12/18	33.	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	Régis PICOT

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

## OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

1	Installation d'un Conseiller Municipal	Le Conseil Municipal prend acte
---	--	---------------------------------

*Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.*

- Le conseil municipal prend acte de l'installation de Monsieur Gilles ALLEGRE en qualité de conseiller municipal de Vire Normandie et de conseiller communal de Vaudry.

2	Composition des conseils des communes déléguées – Modification	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--	--

*Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer la composition des conseils des communes déléguées ainsi :

Vire	25 élus
Saint Germain de Tallevende	4 élus
Vaudry	5 élus
Roullours	4 élus
Coulonces	3 élus
Maisoncelles la Jourdan	2 élus
Truttemer le Grand	3 élus
Truttemer le Petit	1 élu

3	Syndicat des eaux du Bocage Virois – Désignation des délégués	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 42 dont 8 pouvoirs Vote contre : 2 Abstentions : 0
---	---	--

*Madame Nicole DESMOTTES: Lecture de la délibération.*

Monsieur Serge COUASNON demande s'il est conforme que seulement un membre de la minorité siège. En effet la gestion de l'eau est un problème qui intéresse aussi les écologistes. Il y a un problème de déni de démocratie assez extraordinaire.

Monsieur Joël DROULLON répond que le futur syndicat sera effectif au 01/01/2024. Il avait effectivement un souhait de faire entrer les membres de l'opposition.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :**

- De fixer à 17 le nombre de membres du « Syndicat des Eaux du Bocage Virois ».
- De donner son accord sur ces désignations.

---

4	Accessibilité : rapport annuel 2023	Le Conseil Municipal prend acte
---	-------------------------------------	---------------------------------

*Madame Françoise FOUBERT: Lecture de la délibération.*

**Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2023 sur l'accessibilité.**

---

5	Tarifs 2024 Vire Normandie	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	----------------------------	--

*Madame Annie ROSSI et chaque maire délégué(e): Lecture de la délibération.*

Madame Rosine LEVERRIER note que c'est bien que les élus virois remarquent l'inflation de 4,9 % car ce n'est pas le cas du gouvernement au vu du projet de budget de la Sécu.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'adopter les tarifs suivants au 01/01/2024 pour la commune de Vire Normandie et les communes déléguées.
- De donner son accord sur ces tarifs.

6	Protocole d'accord transactionnel Ecole privée sous contrat	votants : 43 dont 8 pouvoirs Vote pour : 43 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	---	--

*Madame Annie ROSSI: Lecture de la délibération.*

Monsieur Serge COUASNON rappelle que du temps aurait été gagné s'il avait été écouté à l'époque. Il est cependant étonné que le protocole prenne en compte la sécurisation du passage piéton.

Madame Annie ROSSI répond que le protocole a été négocié et validé par l'OGEC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer un protocole d'accord transactionnel entre la commune et l'Ensemble Scolaire Catholique de Vire Normandie sur les dépenses de fonctionnement non versées des années scolaires 2015/2016 à 2020/2021 au titre des articles L 442-5 et R 442-44 du code de l'éducation. Le présent protocole conclut définitivement tous litiges relatifs aux dépenses de ces années scolaires.
- D'autoriser au titre du protocole le versement à l'ESCV de la somme de 108 968 euros.

7	Convention cadre pluriannuelle avec l'ESCV pour la contribution de la commune au dépenses de fonctionnement de élèves en classes sous contrats	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--	--

*Madame Annie ROSSI: Lecture de la délibération.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser le maire, ou son représentant, à signer avec l'ESCV la convention cadre pluriannuelle qui précise pour 3 ans les modalités d'attribution à l'ESCV de la dépense de fonctionnement (articles L 442-5 et R 442-44 du code de l'éducation) pour les élèves d'au moins trois ans des classes sous contrat de niveau élémentaire et maternelle qui sont domiciliés sur le territoire de la commune de Vire Normandie. Cette convention couvre les années scolaires 2023/2024, 2024/2025, 2025/2026.

8	Admissions en non valeur budget principal	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	---	--

*Madame Annie ROSSI: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces admissions en non valeur.

9	DM 2 Budget principal	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	-----------------------	--

*Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette décision modificative.

10	Garantie d'emprunt Inolya projet gendarmerie	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Madame Annie ROSSI: Lecture de la délibération.*

Monsieur Serge COUASNON demande s'il y a une autre personne en caution.

Madame Annie ROSSI répond que la collectivité va garantir 50% des 80% et INOLYA va apporter 20 % en autofinancement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre INOLYA, le ministère de l'intérieur Gendarmerie relative aux conditions de réalisation et de financement des logements par un office public de l'habitat ou une société anonyme d'habitations à loyer modéré bénéficiaire d'un prêt garanti par une ou plusieurs collectivités territoriales,

11	Nomination du CDG 14 comme DPO de la collectivité	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

*Madame Annie ROSSI: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention avec le CDG14 ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à désigner le CDG14, comme étant notre Délégué à la Protection des Données et mettre les moyens à disposition du service pour l'exercice de la mission.

12	Présentation de la politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) et de la charte d'utilisation de l'informatique (de la commune)	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Monsieur Corentin GOETHALS: Lecture de la délibération.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la mise en œuvre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) présentée en annexe ;
- D'adopter la charte d'utilisation de l'informatique présentée en annexe en tant que règlement interne de la collectivité ;
- D'autoriser à cet effet, M. le Maire ou son représentant, ainsi que le Directeur Général des Services, à signer Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI).

13	Avancement de grade	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---------------------	--

*Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- La création du poste énoncé dans le tableau ci-dessous :

Nombre de postes	Intitulé du poste	grade d'avancement À créer	Quotité de temps de travail
1	Agent d'entretien	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	27h/35h

- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- que ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs.

14	Evolution de poste	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 33 dont 6 pouvoirs Vote contre : 2 dont 0 pouvoirs Abstentions : 9 dont 2 pouvoirs
----	--------------------	--

*Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.*

Les élus débattent sur la possibilité de recruter des contractuels.

Monsieur Gilles ALLEGRE exprime que ces recrutements créent de la précarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

15	Plan et règlement de formation	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--------------------------------	--

*Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de formation et le règlement de formation tels que présentés et d'abroger les précédents.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

16	Règlement des frais de déplacement	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	------------------------------------	--

*Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De décider l'abrogation du règlement de la délibération précédente
- De décider l'adoption du règlement sur les déplacements

17	Projet de réorganisation de l'administration	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.*

Madame Jane PIGAULT questionne l'efficacité d'un CODIR élargi de 31 membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de créer un poste de DGA Modernisation, de catégorie A, qui aura en rattachement hiérarchique la direction des ressources humaines et la direction des systèmes d'information.

18	Création d'un emploi pour 9 mois dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

*Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi de rédacteur à temps complet en raison d'un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 9 mois.
- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

19	Création de deux emplois pour le Centre Social	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 33 dont 6 pouvoirs Vote contre : 2 dont 0 pouvoirs Abstentions : 9 dont 2 pouvoirs
----	--	--

*Monsieur Régis PICOT: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De créer les emplois suivants :
  - deux emplois de responsable d'espace de vie sociale à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe,

- un emploi d'animateur référent famille à temps complet sur le grade d'animateur, d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'ouvrir cet emploi à des contrats de 3 ans renouvelables conduisant à un CDI à l'issue de la période de 6 années.,

- D'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs joint en annexe.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

20	Convention pluriannuelle avec la MJC	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--------------------------------------	--

*Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser le versement du solde de la subvention de fonctionnement octroyée à la MJC par la commune de Vire Normandie, telle que détaillée à l'article « 4-1 Subvention » de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024, entre la commune de Vire Normandie et la Maison des Jeunes et de la Culture Bertrand Le Chevrel relative aux dispositions financières.

21	Adoption du dispositif Acte (aide aux commerces des territoires) et de sa répartition financière	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la participation de VIRE NORMANDIE à hauteur de 62 260 €
- D'inscrire au budget la somme correspondante
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de communes de VIRE NORMANDIE ou son représentant à signer tout document relatif au dispositif ACTE

22	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Madame Nicole DESMOTTES: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des primes visées au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 6000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

23	Attribution de subventions aux associations	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 43 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 1 dont 0 pouvoirs
----	---	--

*Monseigneur Marie-Noëlle BALLÉ/Monsieur Philippe MALLÉON: Lecture de la délibération.*

Madame Rosine LEVERRIER se dit choquée par le coût des travaux pour le stade.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations.

24	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la piscine	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

*Monsieur Jacques COURTEILLE: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m<sup>2</sup> pour la borne située à Vire (Parking de la piscine)
- D'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur VIRE NORMANDIE à Vire (Parking de la piscine).

25	Rénovation de l'église de Coulonces (modification de la délibération du 25 septembre 2023)	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Monseigneur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'allotissement des marchés pour le lancement des travaux.

26	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Monseigneur Guy VÉLANY : Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 20 m<sup>2</sup> pour la borne située à Maisoncelles La Jourdan (parking de la salle des fêtes).
- D'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur VIRE NORMANDIE à Maisoncelles La Jourdan (parking de la salle des fêtes).
- D'autoriser le maire délégué ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

27	Concours des maisons fleuries 2023	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	------------------------------------	--

*Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur l'attribution de ces prix

28	Redevance d'occupation du domaine public pour 2023	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Madame Martine ROBBES: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le calcul qui est proposé
- De décider de revaloriser cette redevance annuellement.

29	Gratuite salle des fêtes de st germain (location du 28 octobre 2023)	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	--	--

*Madame Martine ROBBES: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à une réduction du coût de la location.
- De décider qu'il ne sera pas demandé à Mme AUGER Aurélie le paiement du solde de cette location soit 120 €.

30	Proposition de huis clos	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 43 dont 8 pouvoirs Vote contre : 1 dont 0 pouvoirs Abstentions : 0
----	--------------------------	--

*Madame Nicole DESMOTTES: Lecture de la délibération.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition de huis clos telle que formulée par Madame Desmottes.

31	Vente SAS de la Fieffe	votants : 40 dont 7 pouvoirs Vote pour : 40 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	------------------------	--

*Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à huit clos, à l'unanimité, décide :**

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la sortie du capital de la société SAS parc Photovoltaïque de la Fieffe et de ce fait à vendre les parts à leur valeur nominale à la société SOLARVIA et percevoir également l'intégralité des remboursements des sommes versées en versements de comptes courants d'associés par la collectivité de Vire Normandie ainsi que de percevoir le complément de prix à hauteur des actions de Vire Normandie.
- De préciser que la délibération n°2022/06 en date du 06 février 2023 autorisant le Maire à vendre la SAS auprès de la société CVE et acquérir les emprises foncières si « closing » de l'offre CVE est abrogée puisqu'elle n'a plus matière juridique à s'exécuter.
- D'abroger toutes mentions contraires à l'intention de la présence délibération de vendre la société afin que Vire Normandie ne soit plus actionnaire de la SAS du parc Photovoltaïque de la Fieffe.
- De préciser que si l'offre n'est pas signée et purgée de toutes les voies et délais de recours, la collectivité restera dans la SAS et les délibérations ne seront pas abrogés dans l'attente de la poursuite du projet qui relèvera d'une nouvelle décision du comité stratégique.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer et/ou à engager tout acte notamment notarié pour céder les parts détenus par Vire Normandie dans la société ainsi que mettre en œuvre tous les éléments visés dans la délibération sur le remboursement des comptes courants d'associés et le versement du complément de prix.

32	Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) – Abrogation de la délibération	Votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- Abroger la délibération concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires du 25 septembre 2023.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

**Monsieur Régis PICOT** présente le projet de délibération sur le contrôle des heures supplémentaires suite à la mise en demeure du contrôle de légalité de revenir sur la précédente délibération. Une démarche auprès de l'AMF et du député sera entreprise. Un rendez-vous commun avec l'intercommunalité sera demandé avec la Sous-Préfète.

**Monsieur Pascal MARTIN** est étonné du retour de la préfecture et n'imagine pas un retour de la pointeuse.

**Monsieur Serge COUASNON** explique que c'est la conséquence d'un rapport de la cour des comptes qui pointait un abus de certaines collectivités ne respectant pas le temps de travail annuel.

33	Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)	votants : 44 dont 8 pouvoirs Vote pour : 44 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----	---	--

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires, à temps complet, non complet et temps partiel et les agents contractuels de droit public relevant des emplois listés dans le tableau annexé à la délibération.
- D'octroyer le paiement ou la compensation d'heures supplémentaires effectuées à la demande exclusive de l'autorité territoriale ou du chef de service dans les conditions prévues par les articles 7 et 8 du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, lorsqu'elles amènent au dépassement des heures prévues dans le cycle hebdomadaire de travail de l'agent et dans la limite de 25 heures par mois. Pour les agents employés par plusieurs collectivités et établissements, le seuil de 25 heures par mois est comptabilisé sur l'ensemble des emplois occupés. Les agents à temps partiel sur autorisation ou de droit bénéficient des heures supplémentaires dans la limite de 25 heures par mois proratisées selon le pourcentage de temps partiel de l'agent.
- En raison de circonstances exceptionnelles et à la condition de saisir préalablement pour information le comité social territorial, les emplois listés dans le tableau annexé à la délibération peuvent bénéficier d'un dépassement du contingent de 25 2023/12/18 33 Délibération n°2023/12/18/33 du 18 décembre 2023 à 20h30 Page 20 sur 39 heures mensuelles pour une durée déterminée et communiquée au comité précité sans remettre en cause les garanties minimales du temps de travail fixées à l'article 3 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.
- De compenser les heures supplémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires. Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'autorité territoriale. Une même heure supplémentaire ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une indemnisation.
- En cas de repos compensateur, de majorer le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.
- La réalisation des heures supplémentaires est comptabilisée au moyen d'un système de contrôle répondant au décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- Le paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sera effectué après réception par l'autorité territoriale, d'un relevé mensuel des heures supplémentaires réalisées par les agents. L'attribution de cette indemnité à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel signé de l'autorité territoriale. La compensation des heures supplémentaires fait l'objet d'un planning déterminé par le chef de service ou l'autorité territoriale en concertation avec l'agent qui tient compte des nécessités de service.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal (ou annexe).
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 00 heure 40.

Le secrétaire de séance

  
 Dimitri RENAULT

Signé le 05/04/2024

Signé et certifié par yousign



Adjointe au Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES



Procès-verbal du Conseil Municipal du 18 Décembre 2023 à 20h30

